

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
PRIMAIRE ET SECONDAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DE L'APPRENTISSAGE

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
*Travail – Liberté – Patrie*

**DECISION INTERMINISTERIELLE N° 001 /2025/MEPS/MESR/METFPA  
*portant découpage de l'année scolaire 2025-2026***

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

ET

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DE L'APPRENTISSAGE

Vu la Constitution du 06 mai 2024 ;

Vu l'ordonnance n° 16 du 06 mai 1975 portant Réforme de l'enseignement au Togo ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2018-130/PR du 28 août 2018 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement ;

Vu l'arrêté n°1049/MEPSTA/CAB/SG du 25 juin 2021 fixant les conditions et procédures de création, de fonctionnement et de renouvellement d'autorisation de fonctionnement des établissements scolaires et centres de formation privés laïcs et confessionnels, des enseignements préscolaire, primaire, secondaire, technique et professionnel ;

Vu l'arrêté n°014/MEPS/CAB/SG du 16 janvier 2025 fixant les conditions et procédures de création et d'obtention des autorisations des établissements scolaires privés de l'enseignement général ;

**DECIDENT :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'année scolaire 2025-2026 est découpée comme suit :

<b>DECOUPAGE</b>	<b>PERIODE</b>
<b>PREMIER TRIMESTRE (16 semaines)</b>	
Première période de cours	Du lundi 15 septembre 2025 au matin au vendredi 24 octobre 2025 au soir
Congés de détente	Du vendredi 24 octobre 2025 au soir au dimanche 02 novembre 2025 au soir
Deuxième période de cours	Du lundi 03 novembre 2025 au matin au mardi 23 décembre 2025 au soir
Congés de Noël	Du mardi 23 décembre 2025 au soir au dimanche 04 janvier 2026 au soir
<b>DEUXIEME TRIMESTRE (14 semaines)</b>	
Première période de cours	Du lundi 05 janvier 2026 au matin au vendredi 13 février 2026 au soir
Congés de détente	Du vendredi 13 février 2026 au soir au dimanche 22 février 2026 au soir
Deuxième période de cours	Du lundi 23 février 2026 au matin au vendredi 03 avril 2026 au soir
Congés de Pâques	Du vendredi 03 avril 2026 au soir au dimanche 12 avril 2026 au soir
<b>TROISIEME TRIMESTRE (13 semaines)</b>	
Période de cours	Du lundi 13 avril 2026 au matin au vendredi 10 juillet 2026 au soir
<b>GRANDES VACANCES</b>	
Période	Du vendredi 10 juillet 2026 au soir au dimanche 13 septembre 2026 au soir

**Article 2** : Les activités culturelles se déroulent au cours de la dernière semaine avant les congés de Pâques.

**Article 3** : La rentrée scolaire 2026-2027 est fixée au **lundi 14 septembre 2026 au matin**.

**Article 4** : Les dates de la rentrée et des vacances universitaires sont fixées par le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Article 5 :** Les établissements scolaires privés laïcs et confessionnels des enseignements préscolaire, primaire, secondaire général, technique et de la formation professionnelle sont tenus au respect scrupuleux du découpage de l'année scolaire 2025-2026.

**Article 6 :** Les apprenants en formation par alternance dans les établissements et centres de formation, les apprentis en formation chez les maîtres artisans et les professionnels en perfectionnement ne sont pas soumis au présent découpage. Ils suivent leurs programmations habituelles.

**Article 7 :** La présente décision interministérielle qui prend effet pour compter de la date de signature, sera publiée au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 18 SEPT 2025

Le Ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche

**SIGNE**

Kanka-Malik NATCHABA

Le Ministre des enseignements primaire  
et secondaire

**SIGNE**

Prof. Dodzi Komla KOKOROKO

Le Ministre de l'enseignement technique,  
de la formation professionnelle et de  
l'apprentissage

**SIGNE**

Isaac TCHIAKPE

AMPLIATIONS

PC/CR	1	Dions Centr/MEPS	20	APEPLT	1
AN/CR	1	Dions Centr/MESR	7	UFEPLAT	1
CAB/MEPS	1	Dions Centr/METFPA	11	UTAPE	1
CAB/MESR	1	DRE	7	CNT/EPT	1
CAB/METFPA	1	DPAC/MCTL	1	FETAPH	1
CAB/MCACL	1	MCCSFC	1	UNICEF	1
SG/MEPS	1	IESG	18	AFD	1
SG/MESR	1	IEPP	63	Plan Togo	1
SG/METFPA	1	INFPP	1	UNESCO	1
SG/MCACL	1	IETFP	7	GIZ	1
OBAC/MESR	1	DI* Finances	1	Banque mondiale	1
OEPS/MESR	1	Dir Ens Conf	3	COFESYET	8
IGE	1			JORT	1

Le Secrétaire général du ministère  
des enseignements primaire et  
secondaire

  
Barakpété AHIYA